



Québec, le 29 septembre 2016

Mme Carole Poirier
Députée d'Hochelaga-Maisonneuve
Présidente de la Commission de l'Administration publique
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
2e étage, Bureau 2.40
Québec (Québec) G1A 1A4

Le 18 mai 2016, la Commission de l'administration publique procédait à l'audition de la sous-ministre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Mme Dominique Savoie, dans le cadre du mandat portant sur la gestion administrative et les engagements financiers du ministère des Transports du Québec et en suivi du chapitre 5 du rapport du Vérificateur général de l'automne 2015, intitulé « Réseau routier : inspection et planification de l'entretien des structures ».

Le 10 juin dernier, vous déposiez à l'Assemblée nationale, le 34e rapport de la Commission de l'administration publique comptant 45 recommandations, cinq d'entre elles portant sur le mandat ci-haut mentionné dont la suivante :

« Que la présidente de la Commission de l'administration publique soit mandatée pour signaler une violation de droits ou privilèges de l'Assemblée relativement au témoignage rendu par Mme Dominique Savoie le 18 mai 2016 et aux documents déposés à cette occasion ».

Le 14 septembre, le secrétaire de la Commission transmettait aux membres une déclaration assermentée de Mme Dominique Savoie en lien précisément avec cette recommandation.

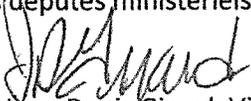
Mardi le 27 septembre, le Président informait les membres de l'Assemblée que vous lui aviez transmis, et ce, à titre de députée d'Hochelaga-Maisonneuve et présidente de la Commission de l'administration publique, une lettre portant sur une demande d'intervention sur une violation de droit ou de privilège et ce, sans aucune consultation préalable auprès des membres de la Commission.

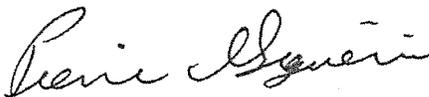
Soyons clairs, les députés ministériels membres de la Commission de l'administration publique n'appuyons aucunement votre démarche. Vous ne pouviez interpréter cette recommandation de juin comme étant un ordre liant la présidence à poser un tel geste, et ce, de façon unilatérale. De plus, vous ne pouviez ignorer la déclaration assermentée transmise par Mme Dominique Savoie à ce sujet.

Dans ce contexte, il nous apparaît inopportun d'adresser une demande afin que la Commission de l'Assemblée nationale soit mandatée sur cette question et se transforme en commission d'enquête, alors qu'également des autorités compétentes en sont déjà saisies, à savoir l'Unité permanente anticorruption (UPAC) ainsi que le Vérificateur général du Québec.

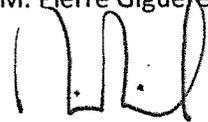
Conséquemment, nous vous recommandons fortement d'aviser le Président de l'Assemblée que vous retirez cette demande, et ce, dans les plus brefs délais.

Les députés ministériels membres de la Commission de l'administration publique,


M. Jean-Denis Girard, Vice-président de la Commission

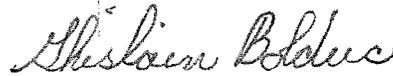

M. Pierre Giguère


M. Guy Ouellette


M. Pierre Reid


M. Raymond Bernier

M. André Drolet


M. Ghislain Bolduc

c.c M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale
M. Benoit Charrette, vice-président de la Commission
M. Pierre-Luc Turgeon, secrétaire de la Commission

Début du message transféré :

Expéditeur: Drolet, André <adrolet@assnat.qc.ca>

Date: 29 septembre 2016 08:54:50 UTC-4

Destinataire: "Girard, Jean-Denis" <JD.Girard@assnat.qc.ca>

Cc: "Nantel, Sophie" <Sophie.Nantel@assnat.qc.ca>

Objet: Rép : TR: Mbs CAP - Lettre C. Poirier (28sept16).docx

Bonjour,

Je suis présentement en mission parlementaire a l'étranger.

J'ai pris connaissance de la lettre envoyé par mes collègues ministériels de la CAP.

J'en approuve entièrement son contenu mais je ne peux aujourd'hui y apposer ma signature et aimerais par courriel mettre mon nom au côté de ceux de mes collègues au même titre qu'une signature.

Merci

André Drolet

Député de Jean-Lesage

Envoyé de mon iPhone